

Chères Familles,

La grippe est une maladie causée par un virus qui se transmet d'une personne à l'autre par des gouttelettes émises lors de la toux et des éternuements.

La vaccination permet de maintenir vos enfants en bonne santé et de les protéger contre la grippe. Plus le nombre de personnes vaccinées est important, moins la grippe a de chances de se propager.

La vaccination contre la grippe doit être effectuée chaque année, car le virus peut changer d'une année à l'autre, et nos défenses doivent apprendre à le reconnaître et à réagir efficacement pour l'inactiver.

Les effets indésirables qui peuvent survenir après une vaccination intranasale sont généralement légers et de courte durée, tels qu'un écoulement nasal, un nez bouché ou des maux de tête.

Il a été démontré que la vaccination des enfants permet de prévenir les cas graves de maladie et les hospitalisations à tout âge.

Le ministère régional de la Santé et le ministère régional de l'Éducation collaborent pour vacciner contre la grippe les enfants de **première et deuxième année d'école maternelle dans les établissements scolaires.**

Nous vous écrivons afin de vous fournir toutes les informations nécessaires concernant la vaccination antigrippale qui sera effectuée dans les écoles lors de la campagne 2024/25.

La vaccination dans les écoles sera réalisée avec le vaccin Fluenz® **INTRANASAL**, qui consiste en l'administration de 0,1 ml de liquide dans chaque narine. La vaccination sera effectuée par des professionnels de santé du centre de santé avec lequel l'école est en coordination, qui se rendront à l'école pour procéder à la vaccination.

La vaccination dans les écoles est facultative, mais l'objectif est de faciliter la vaccination de tous les enfants nés entre 2020 et 2021, en améliorant l'accessibilité à la prévention de cette maladie.

Au début de l'année scolaire, votre école vous fournira des informations sur les modalités et la date de cette vaccination, ainsi que toutes les informations complémentaires (fiche d'information, autorisations, etc.). En cas de situations particulières, telles que certaines pathologies ou contre-indications au vaccin intranasal, vous pouvez contacter votre centre de santé. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites Internet du ministère régional de la Santé et du ministère régional de l'Éducation.

Nous vous remercions par avance de votre attention et de votre collaboration.